



# FSU du Val-de-Marne

Bulletin n°140

Juillet 2023

**Justice pour Nahel !**

**Fédération Syndicale Unitaire du 94**

EPA, SNASUB, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNICS, SNIPES-PJJ, SNPIEN, SNUAS-FP, SNUITER, SNUEP, SNUipp, SNUPDEN

## Édito

C'est une réponse politique et non répressive qu'il serait temps d'apporter pour endiguer la crise sociale que nous traversons. Le meurtre du jeune Nahel est un acte de plus dans la montée de la violence et du racisme qui sévit encore dans notre pays. La banalisation des propos haineux d'extrême droite se multiplient. Nous devons opposer une résistance accrue à cette dangereuse escalade encouragée par des gouvernements qui détruisent depuis des années tous les dispositifs créés après guerre pour contrer les risques de dérives et apporter une équité sociale. La FSU94 continuera à mener les luttes contre les dérives ultra libérales et extrémistes. Elle organisera l'an prochain des stages autour de ces questions qui nous préoccupent toutes et tous : lutter contre l'extrême droite ; le statut dans la fonction publique ; la santé au travail . Elle sera présente dans les mobilisations et aux côtés des collectifs de défenses des droits.

■ *Cécile Quinson*

## La santé au travail : un enjeu crucial à recréer du collectif

La santé au travail doit aussi être entendue au sens large, telle qu'elle est définie par l'OMS : « *un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». Le travail, comme les autres activités humaines, doit permettre le développement des personnes et des collectifs ; le travail ne doit pas provoquer de pathologie ou de mal-être et l'employeur a ainsi l'obligation de protéger les travailleurs et travailleuses et doit mettre en œuvre les moyens adaptés à cette protection ; mais elle doit aussi permettre aux individus de se développer, dans un cadre collectif. Cette protection concerne l'hygiène, les risques matériels et sanitaires, mais aussi les risques dits psychosociaux qui permettent de prendre en compte l'organisation, les relations sociales au travail et les conditions d'emploi.

C'est dans l'activité productive et au quotidien que la protection de l'environnement peut être mise en œuvre. Il faut contrer un productivisme destructeur, toutes les formes de taylorisme, le néomanagement et la recherche de la rentabilité financière. La mise en œuvre d'une véritable démocratie au travail doit permettre aux travailleurs et travailleuses de débattre des critères de qualité de leur propre activité et de son organisation, pour qu'un travail bien fait soit aussi un travail qui préserve à la fois leur santé et l'environnement. Il faut que les travailleurs et travailleuses, leurs représentant-es puissent, au plus près de l'activité, questionner les besoins essentiels, débattre et refuser des pratiques délétères.

Sur tous ces enjeux, la FSU fait le constat amer que la Fonction publique est très loin du compte. La loi de transformation de la Fonction publique a entraîné la disparition des CHSCT et leur remplacement par une formation spécialisée du nouveau Comité Social, ce qui risque d'entraîner une marginalisation des questions de santé au travail comme c'est le cas dans le privé.

Pour la FSU une autre ambition, plus forte, avec des moyens pour la médecine de prévention, pour les inspecteur-trices en santé au travail, et pour les représentant-es des personnels est nécessaire pour améliorer la santé des agent-es de la Fonction publique. Mais il faut aussi et c'est essentiel, une tout autre politique publique et budgétaire valorisant les services publics et leurs agent-es.

### La FS-SST des métiers de la fonction territoriale dans notre département

Créé par la loi de la transformation de la Fonction Publique, le Comité social territorial (CST), fusion du CT et du CHSCT, a été mis en place en janvier 2023. Dans ce cadre, pour les établissements publics d'au moins 200 agents et selon l'article L.251-9 du code général de la Fonction Publique et l'article 9 décret n°2021-571 du 10 mai 2021 une Formation Spécialisée (FST), en matière de santé, sécurité et conditions de travail a été instituée. Tout ce qui a trait à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène et la sécurité au travail, de l'organisation du travail et ses enjeux ainsi que des conditions de travail relèvent du domaine de compétences de la FST qui émet des avis consultatifs. Cependant, le Président du CST a le pouvoir de dessaisir la FST de tous ces sujets pour les traiter au CST.

Au Conseil départemental du Val de Marne, cette instance (FST) a été mise en place sous l'apparente volonté de l'Exécutif d'établir un « dialogue social constructif », dans le respect de bonnes conditions de travail, des missions de chacun et de la santé de chacun au Travail. Cependant, dès le mois de mars 2023, forte de ses convictions inébranlables et de sa volonté de faire en sorte que la Prévention envers nos collègues reste au cœur de notre engagement respectif, notre organisation syndicale SNUTER 94 / La FSU Territoriale a appelé de ses vœux que la collectivité se saisisse ENFIN de ses responsabilités et s'inquiète d'analyser les risques professionnels (à ce jour toujours pas analysés alors que la loi l'oblige depuis 2001..), de développer une prévention primaire et de mettre fin, ou du moins baisser significativement, les Risques Psycho Sociaux auxquels sont confrontés nos collègues au quotidien (à ce jour au CD 94 sur 7600 postes budgétés, il y a 600 postes gelés, 750 postes vacants, et chaque jour plus de 10% d'absentéisme tenant compte des conditions de travail éprouvantes des agents).

### La FS-SST des métiers de l'Éducation dans notre département

La loi de transformation de la Fonction Publique a imposé la fusion des CH-SCT et des comités techniques au sein du Comité Social d'Administration (CSA). Celui-ci comprend en son sein une Formation Spécialisée en Sécurité, Santé et Conditions de Travail (FS-SSCT). Grâce aux interventions de la FSU celle-ci conserve la plupart des prérogative des CH-SCT, notamment le droit de visite des écoles et établissements scolaires. Les représentants de la FSU94 s'impliquent pleinement dans la nouvelle Formation Spécialisée afin que les droits des personnels, leurs conditions de travail et leur santé soient toujours défendus.

Cela dit, dans l'académie de Créteil, les décharges fonctionnelles attribuées aux élus de la formation spécialisée vont être réduite pour des raison d'économie de budget alors même que les problématiques se multiplient : amiante, sols pollués, chantier en site occupé qui augmentent dans le département ; mais aussi recrudescence des problématiques de RPS et de Violence Sexiste et Sexuelle et discriminatoire. Le rôle des élus à la FS-SST est essentiel dans le recueil et l'analyse des situations mais également dans les remontées qu'ils font à l'employeur sur l'état de santé et de sécurité du terrain. Au-delà de contraindre l'employeur au respect de ses obligations, les élus formés à la santé et sécurité au travail apportent leur expertise dans l'objectif de faire avancer la mise en place d'un plan de prévention ambitieux.

Les politiques managériales successives ont placé les travailleurs dans un état de précarité subjective : tout est fait pour individualiser le rapport au travail. Mais les situations de souffrance au travail sont générées essentiellement par cette individualisation qui empêche le partage des valeurs, la solidarité, les collectifs informels et le débat sur le travail et la souffrance qui parfois en découle. Subir de la souffrance au travail n'est pas normal et signaler est déjà une première étape dans la reconnaissance d'une situation anormale et dans le traitement de celle-ci.



## Militer à la FSU94, c'est aussi se mobiliser dans des cadres unitaires plus larges que l'intersyndicale pour des enjeux de droits humains et sociétaux. Unissons-nous!

En tant qu'agent.es du service public, nous avons fait le choix d'exercer des métiers porteurs de sens en direction de la population et toujours en première ligne pour répondre aux usager.es et notamment les plus fragiles. Nous portons au quotidien l'engagement de lutter pour un monde plus solidaire et plus juste, garant d'émancipation de toutes et tous, en particulier la jeunesse dans le respect des droits humains.

Les questions écologiques et féministes occupent une place essentielle dans la construction de ce monde, notamment pour former et engager les futur.es adultes pour bâtir l'égalité hommes-femmes, lutter contre toutes les discriminations et pour l'urgente bifurcation écologique. Dans notre champ d'action au sein de l'intersyndicale de lutte et de transformation sociale, nous nous mobilisons avec des associations et collectifs tels que :

**RESF (Réseau Éducation Sans Frontières)** : les militant.es de la FSU participent à l'animation du Collectif et ont assisté aux diverses mobilisations unitaires contre la dématérialisation des démarches menant à la régularisation et contre les OQTF imposées aux élèves du 94, et à des agent.es devant la Préfecture de Créteil.



Le collectif national **VISA (Vigilances et Initiatives Syndicales anti-fascistes)** : le 17 juin dernier, l'intersyndicale a réaffirmé l'importance de l'unité dans le combat contre les idées de l'extrême-droite en interne et à l'extérieur de nos syndicats, de l'éducation nationale à la territoriale. Au niveau externe, nous devons lutter dans l'unité contre les actes d'agression de militant.es, de personnes, de locaux, rassemblements et cortèges qui sont banalisés par le gouvernement. En revanche, la doctrine Macron du maintien de l'ordre, contrairement à nos voisins européens qui pratiquent la protection des cortèges et la désescalade, privilégie le face à face brutal et multiplie les violences policières.

Notre action au sein du mouvement social, suite à la séquence des retraites, et la multiplication du déni de démocratie et des attaques du gouvernement envers le droit syndical et le droit associatif, nous réaffirme dans le soutien et la défense du Collectif des **Soulèvements de la terre**, dont la dissolution a été prononcée le mardi 21 juin en Conseil des ministres; face à la crise climatique et l'impunité des grands exploitants agricoles, des grands projets pourtant condamnés par la justice, nous dénonçons et nous opposons à la criminalisation du mouvement social !



Pastille: Pour approfondir la lecture des publications de la FSU à ces sujets: [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr) puis secteurs "alternatives écologiques, économiques et sociales / droits des femmes / droits et libertés.

**Dans un dossier du prochain numéro, nous aborderons le sens de nos métiers et la vocation de l'école et des services publics détournés au service du néolibéralisme.**

Concernant le champ de l'éducation nationale, nous partirons de la publication de Laurence De Cock dans le Café pédagogique (10/05/2023) qui s'interroge « Un enfant de 12 ans doit-il se préoccuper de son futur métier ? ». Laurence est professeure d'histoire-géographie dans un lycée parisien, historienne et chercheuse. Elle a participé aux Universités d'automne de la FSU-SNUipp en octobre 2021 sur le thème « Pour une école de la démocratisation » sur les enjeux de l'école et l'attaque qu'elle subit depuis 4 ans, évoquant une « contre démocratisation de l'école ». En attendant, nous vous invitons à consulter son blog sur Mediapart, et ses publications dans le Café pédagogique.